

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Champagne-Ardenne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Champagne-Ardenne  
21, rue Andrieux CS 60033  
BP 2738

51723 Reims Cedex  
03 26 97 81 72

champagneardenne@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

## MAIRIE DE VAL DE VESLE

16 rue du Général de Gaulle  
51360 Val de Vesle

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

# L'EGLISE DE WEZ

VAL DE VESLE

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

En 1965, les communes de Courmelois, Thuisy et Wez fusionnent pour devenir Val-de-Vesle.

Des 3 églises existantes, celle de Wez devient le lieu de culte de la nouvelle commune.

Elle est placée sous le double vocable de Notre Dame et de Saint-Eloi, ce qui en fait une particularité car il est rare de voir Notre Dame partager un patronage.

L'église de Wez ne sera pas épargnée en 1918, pas plus que le reste du village : complètement détruite, elle sera reconstruite sur décision du Conseil municipal du 6 janvier 1928. La bénédiction de l'église aura lieu le dimanche 27 septembre 1931.

### LE PROJET DE RESTAURATION

En 1987, l'intérieur est rénové. Aujourd'hui, il est temps de réhabiliter à l'identique la toiture.

Dans un premier temps, ce sera la couverture en ardoises du clocher jusqu'aux abat-sons qui sera refaite.

Nous faisons appel à vous pour nous aider en faisant un don. Tous les dons, quel qu'en soit le montant, sont

importants et nous comptons sur votre générosité.

### LES CONTREPARTIES

Les contreparties sont les suivantes :

- Une carte postale avec la photo de l'église par tranche de 10 euros, jusqu'à 100 euros de don
  - Entre 100 et 250 euros de don : remise d'un diplôme "Bienfaiteur-trice de l'église de Val de Vesle"
  - Au delà de 250 euros de don : une plaque avec le nom des donateurs-trices qui sera fixée dans l'église
- A chaque entreprise qui fait un don, sera remis un tableau avec une photo de l'église et la mention "Je suis mécène de Val de Vesle".

Montant des travaux	66 276 euros
Objectif de collecte	10 000 euros
Début des travaux	Mai 2019



Credit photos © Fondation du patrimoine

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

## L'EGLISE DE WEZ

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/60666](http://www.fondation-patrimoine.org/60666)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'EGLISE DE WEZ

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre